



33º Congreso
Internacional del CIRIEC
Valencia, 13 – 15 junio
de 2022

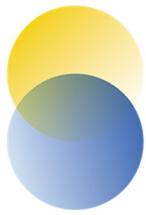
Nuevas dinámicas mundiales
en la era post-Covid; desafíos para
la economía pública, social
y cooperativa

Impact des coopératives féminines sur l'autonomisation des femmes au Maroc -Analyse spatiale-

Aomar Ibourk, Soukaina Raoui

*Laboratoire de Recherche en Économie Sociale et
Solidaire, Gouvernance et Développement (LARESSGD),
Département des sciences économiques,*

*Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales,
Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc*



Résumé :

L'objectif de cette étude est d'explorer l'impact des coopératives féminines sur l'autonomisation des femmes au Maroc. Les dimensions retenues de l'autonomisation des femmes sont liées aux trois composantes de capacités : savoir, pouvoir et vouloir. Pour cerner les spécificités locales, l'analyse de l'impact de l'entrepreneuriat coopératif sur l'autonomisation des femmes est menée selon une approche spatiale.

En termes de résultats, l'investigation réalisée montre que les indicateurs de privations et d'incapacité des femmes se concentrent généralement dans les milieux ruraux enclavés. L'impact positif et significatif de l'entrepreneuriat coopératif sur l'autonomisation des adhérentes est également observé. Le ciblage s'impose aussi pour optimiser les retombées de l'action développée publique développée qui vise la promotion de l'entrepreneuriat coopératif. De même pour une meilleure survie des coopératives féminines créées le renforcement des capacités de l'écosystème d'accompagnement reste à renforcer.

Mots clés : Autonomisation des femmes, développement durable, *Inégalités de genre*, Maroc, spatial.

Abstract:

The objective of this study is to explore the impact of women's cooperatives on the empowerment of women in Morocco. The selected dimensions of women's empowerment are related to the three capabilities: knowing, being able, and wanting. To identify local specificities, the analysis of the impact of cooperative entrepreneurship on women's empowerment is conducted using a spatial approach.

In terms of results, the investigation carried out shows that the indicators of women's deprivation and incapacity are generally concentrated in landlocked rural areas. The positive and significant impact of cooperative entrepreneurship on the empowerment of women members is also observed. Targeting is also necessary to optimize the impact of public action developed to promote cooperative entrepreneurship. Similarly, for better survival of the women's cooperatives created, the capacity building of the support ecosystem needs to be strengthened.

Keywords: Women empowerment, sustainable development, gender inequalities, Morocco, spatial.



Introduction :

Actuellement, les travaux sur les inégalités territoriales de genre se convergent vers le rôle décisif de l'entrepreneuriat coopératif (Ibourk and Raoui, 2021 ; Didi and Attouch 2021, El Majidi & Zenasni 2021). Ce type d'entrepreneuriat a amplement vérifié son rôle pour la réduction des inégalités territoriales et de genre (Megder and Badir 2016, Debbagh and Yousfi, 2020). Dans la co-construction du développement local et territorial (Morais et Bacic 2017, Draperi 2021, Artis, Roger & Rousselière 2020, Thang 2021, Malo & Camus 2021), la promotion de l'entrepreneuriat coopératif contribue à la réduction des inégalités binaires (urbain/rural, homme/femmes) par la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et par l'autonomisation économique des femmes dans leurs familles et au sein de leurs communautés d'appartenance (Gillot 2016, Rafiq, 2022). Au Maroc, à l'instar des pays en développement l'autonomisation des femmes occupe une place majeure dans les politiques publiques. Selon les chiffres issus du recensement général de la population de 2014 réalisé par le Haut-Commissariat au Plan, 40 % de la population vit en milieu rural au Maroc, avec des différences très importantes d'une région à une autre. Les femmes représentent près de 49 % de la population rurale, mais leur taux d'activité n'atteint que 7,5 % alors que celui des hommes est de 54,2 % (HCP, 2014). À cet égard, L'Agenda 2030 sur les objectifs du développement durable et l'Agenda 2063 imposent une pression énorme aux États membres des pays africains pour qu'ils améliorent l'égalité des sexes à part entière, mais aussi en raison des externalités positives qui découlent de l'autonomisation des femmes vers la réalisation d'autres objectifs de développement (CEA, 2017). L'entrepreneuriat féminin se situe en amont dans le processus d'autonomisation des femmes. L'autonomisation économique des femmes peut donc se définir comme un processus par lequel celles-ci augmentent leur capital humain, financier et matériel au fur et à mesure qu'elles bénéficient des opportunités économiques (Rapport CEA, 2017). Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle. La pandémie de Covid-19, et ses effets dévastateurs sur nos sociétés et nos économies illustrent combien la société a besoin de s'appuyer sur les femmes, cette crise fait ressortir les inégalités structurelles qui existent dans tous les domaines, depuis la santé et l'économie jusqu'à la sécurité et la protection sociale (Attouch, 2022). Notre problématique est de tester à quel point l'entrepreneuriat coopératif peut contribuer à l'autonomisation des femmes et à la réduction des inégalités territoriales de genre au Maroc. Notre objectif est d'explorer l'impact spatial de l'entrepreneuriat coopératif féminin sur la réduction des inégalités spatiales de genre. Ce



travail offre au décideur politique au Maroc un suivi spatial de l'avancement des coopératives pour la réduction des disparités infranationales de genre.

Méthodologiquement, nous utilisons la répartition spatiale des coopératives et des membres de femmes coopératives sur le taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes pour les soixante-quinze provinces du Maroc. Schématiquement après avoir présenté la revue de littérature. Une analyse des enjeux des inégalités spatiales de genre au Maroc. Ensuite, une présentation de la méthodologie et des bases de données. Finalement, les principaux résultats et la conclusion et discussion des résultats.

1. Revue de littérature:

La question de l'autonomisation des femmes a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs de plusieurs disciplines (Debbagh, B. and Yousfi, F.Z. (2020), Rafiq, 2021. Megder, 2016, Drainville, 2011, Elghiat, 2011). La femme est considérée comme un acteur important dans le processus de développement local (FAO, 2010). En effet, les femmes peuvent amplement contribuer au développement des sociétés lorsque les facteurs de conversion lui ont permis de transformer ses capacités en libertés réelles (Sen, 2010). Il est actuellement évident que le statut de la femme est inférieur à celui de l'homme et sa pauvreté plus grande. La femme qui vit dans un ménage pauvre est doublement pauvre, voire plus, si l'on tient compte de l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. Du fait que la pauvreté ne peut se réduire à l'insuffisance des revenus, mais également à l'absence des choix libre voire des capacités (inégalité des chances d'accès aux biens ou aux services publics, au marché du travail, à l'exercice du pouvoir...) (HCP, 2021).

Dans le cadre de cette étude, nous avons tenté de théoriser l'autonomisation des femmes en fonction des critères suivants : réalisation d'un certain nombre de capacités essentielles, acquisition de garanties juridiques et participation aux secteurs essentiels de la vie sociale, économique et politique. Pour les groupes marginalisés ou défavorisés, l'autonomisation passe par des réformes juridiques et le changement politique, que ce soit à l'initiative des pouvoirs publics ou du fait de la pression sociale, sans négliger à plus long terme l'évolution progressive de la société liée au développement socio-économique (Valentine et Moghada : Senftova, 2005). Dans le nouveau contexte local au Maroc, un nouveau modèle de développement en co-construction. D'une part, le pays a entré en plein pied dans le processus de régionalisation avancé. D'autre part, la construction d'un nouveau modèle de développement durable et inclusif en faveur des groupes les plus fragiles de la société (jeunes, femmes). Dans cette lignée, la réduction des inégalités territoriales de genre et plus



particulièrement l'autonomisation des femmes acquit une place clé dans les actions publiques au Maroc. En revanche, comment l'entrepreneuriat féminin à travers les coopératives peut être un réel tremplin pour l'autonomisation des femmes au Maroc ?

Les coopératives constituent le genre des entreprises sociales les plus connues et le plus dynamiques dans le champ de l'entrepreneuriat social; en raison, de leur rapprochement avec l'entrepreneuriat classique, et de leur cadre institutionnelle et législative qui fait d'elles un outil de sauvetage des maux sociaux et économiques de la population vulnérable. Il est de plus en plus reconnu que l'appartenance aux coopératives peut favoriser l'autonomisation des femmes sur le plan social, politique et économique. Les coopératives ont aussi le potentiel de prendre en charge la réduction des inégalités entre femmes et hommes et de devenir, consciemment et proactivement, des agentes de transformation des rapports entre femmes et hommes en leur sein et dans leurs communautés. La création d'une coopérative peut être ainsi à l'origine de nouvelles opportunités pour les personnes travaillant dans le secteur informel, telles que l'intégration des petits producteurs dans le marché ou encore l'intégration des femmes dans le milieu socioprofessionnel (CESE, 2014).

À l'échelle locale, le secteur coopératif joue un rôle très important dans l'autonomisation de la femme marocaine et son insertion dans le tissu économique en particulier dans le milieu rural où les femmes souffrent encore de la pauvreté et de l'exclusion sociale (DEBBAGH, B et YOUSFI, FZ. 2020). Faisant de l'entrepreneuriat coopératif un support d'intégration, les coopératives marocaines ont contribué fortement dans l'évolution des conditions économiques et sociales des femmes, notamment en milieu rural. D'abord, les coopératives assureraient la participation des femmes à la production économique en leur permettant de générer des revenus de leurs activités jusqu'alors de subsistance. Ce faisant, les femmes ont la possibilité d'accroître leur pouvoir décisionnel et leur autonomie autant dans la famille que dans la collectivité. Dans certains cas, les coopératives donneraient la liberté aux femmes de surmonter les contraintes culturelles qui restreignent leurs activités économiques. Ensuite, les coopératives permettraient aux femmes de créer des réseaux qui les aideraient à s'émanciper et à s'insérer dans leur collectivité. Cependant, l'émergence et l'efficacité des coopératives féminines furent complément de l'action publique de l'État qui a constitué depuis longtemps un levier pour la promotion de l'entrepreneuriat coopératif et la création d'un environnement propice au développement du secteur coopératif marocain (Didi, Attouch, 2021).



2. L'autonomisation des femmes au Maroc : actions développées et réalisations

2.1. Actions pour l'autonomisation des femmes au Maroc :

Depuis son indépendance, le Maroc a placé de la promotion des droits des femmes et leur autonomisation sans discrimination, au centre de ses réformes, ce qui se concrétise par la première génération des législations juridiques qui promeut les droits des femmes. Le Maroc a ratifié plusieurs conventions internationales qui affirment l'égalité homme/femme et cherche à promouvoir les droits des femmes, notamment : la Convention internationale sur les droits politiques de la femme, entrée en vigueur en 1954 et ratifiée en 1977 par le Maroc. Ensuite, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, entré en vigueur en 1976 et ratifié en 1979 ; en 1976, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifiés par le Maroc en 1979 ; ensuite, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), entrée en vigueur en 1981, ratifiée par le Maroc en 1993 (avec des réserves, dont celle concernant l'article 16 qui pose le principe de l'égalité des droits et obligations entre époux) ; finalement, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ratifiée en 2013. En conformité avec ces conventions, la Constitution marocaine de 2011 a instauré le principe de l'égalité homme/femmes.

Sur le plan législatif, un ensemble de réformes législatives visant à renforcer les droits des femmes ont été engagées par le Maroc : d'abord en 2003, la révision du Code pénal a introduit des mesures pour protéger les femmes de la violence, en particulier conjugale. Ensuite, le nouveau Code du travail consacre pour la première fois le principe de non-discrimination entre les hommes et les femmes en matière d'emplois et de salaires, et reconnaît comme délit le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. En 2004, Le Code de la famille (Moudawana) institue le principe de l'égalité et de la responsabilité mutuelle des époux dans la gestion de la famille. En 2007, la réforme du Code de la nationalité adoptée par le parlement en 2007 permet aux femmes marocaines de transmettre leur nationalité à leur enfant né de père étranger. - Enfin, la loi 103-13 adoptée en 2018 sur les violences faites aux femmes, élargit le champ des actes de qualifiés de violence et alourdit les peines encourues.



Les politiques publiques également au Maroc font l'égalité font de l'égalité hommes - femmes un objectif abordé de manière centrale ou indirecte. C'est le cas notamment de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes adoptés en 2006, et des Plans gouvernementaux pour l'égalité (PGE 1 et PGE 2). La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes est élaborée en 2006 par le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'enfance et des personnes handicapées (SEFEPH) à partir d'une approche consultative, la stratégie vise l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement afin « d'impulser une dynamique de changement planifié et progressif en faveur de l'égalité » (SEFEPH, 2006). Le Plan gouvernemental pour l'égalité 1 (2012-2016), appelé aussi plan Iqram 1, a été suivi et coordonné par la Direction de la Femme au sein du ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'égalité et du Développement social. Le Plan s'appuie sur une approche transversale et définit un ensemble de mesures visant à favoriser l'autonomisation des femmes dans différents domaines, la lutte contre les violences basées sur le genre, l'ancrage d'une culture de l'égalité des sexes. En effet, dans sa deuxième édition, le Plan gouvernemental pour l'égalité 2 (2017-2021) a défini un ensemble d'orientations stratégiques visant à promouvoir l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur l'inclusion économique. Il inclut sept axes (dont 4 thématiques et 3 transversaux) et a annoncé une série de 85 mesures qui s'alignent sur des programmes nationaux déjà existants comme la Stratégie nationale pour l'emploi et la Stratégie de l'égalité des sexes au sein de la fonction publique.

2.2. Rôle de l'entrepreneuriat féminin pour l'autonomisation des femmes au Maroc :

Convaincus que tout développement local passe sans doute par l'intégration de la femme locale dans le processus de développement. Aujourd'hui, les orientations de l'action publique ont choisi d'investir pour l'autonomisation des femmes comme moyen efficace d'accroître l'égalité et de promouvoir la croissance économique inclusive et durable. La mise en examen de la situation de l'entrepreneuriat féminin au Maroc montre les Marocaines sont de plus en plus présentes dans la vie économique du pays. Elles participent au soutien économique de leur famille et de leur communauté d'appartenance soit par leur travail formel, ou informel principalement le travail de production domestique (tapis, vêtements, poteries, etc.), ou le travail agricole. Mais depuis quelques années, elles sont de plus en plus nombreuses à investir dans le marché de l'emploi ou à développer une activité économique rémunératrice. Dans ce cadre, L'entrepreneuriat coopératif est une voie privilégiée d'entreprendre pour les femmes marocaines particulièrement dans les zones rurales. Le nombre de coopératives de femmes

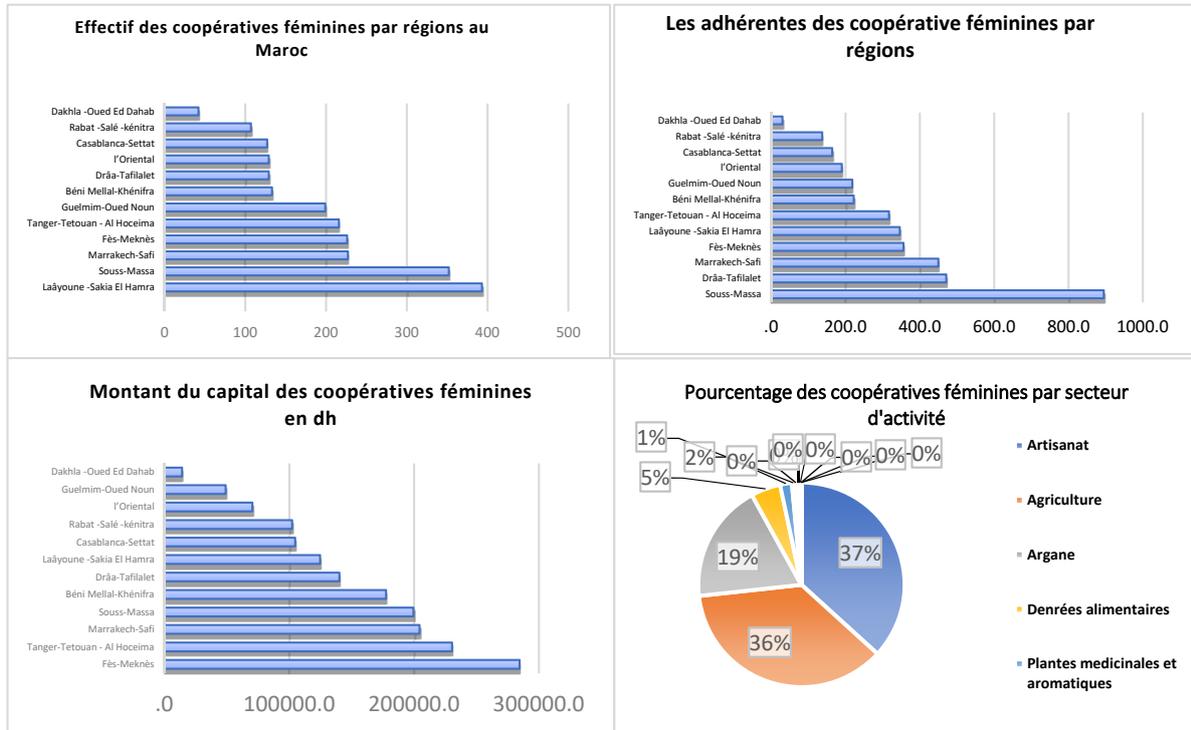


dans notre pays connaît, depuis le début du troisième millénaire, une évolution ascendante, ce qui traduit l'intérêt des femmes et leurs capacités à introduire ce champ d'économie sociale et solidaire pour se créer des opportunités de travail générateur de revenus. L'importance de la présence de la femme au sein du travail coopératif marocain est devenue plus qu'une évidence.

2.2.1. Statistiques des coopératives féminines au Maroc :

Les premières coopératives de femmes au Maroc furent créées dans l'artisanat. D'ailleurs, la toute première coopérative féminine au Maroc est constituée en 1949 à Rabat dans le tissage de tapis. Il a fallu attendre les années 80 du siècle dernier, pour voir émerger les premières coopératives de femmes au niveau de l'agriculture pratiquant des activités essentiellement liées à l'élevage, à l'apiculture et à la cuniculture et l'aviculture. À la fin du siècle dernier, le nombre des coopératives de femmes avoisinait à peine 165 structures pour atteindre, 17 ans après, les 2.678 coopératives, soit une progression de presque 16 fois (environ 1.600%). les coopératives féminines enregistrées regroupent 40000 adhérentes (soit 7,1% du total des adhérents au niveau national). Elles se différencient des coopératives masculines par leur taille, plus petite (18 adhérentes en moyenne contre 41) et par leur faible capitalisation (482 DH par adhérente contre 15.390 DH par adhérent). La part des coopératives féminines est en développement. Elles se différencient des coopératives masculines par leur taille, plus petite, et sont également moins présentes au sein des groupements d'intérêt économique et des réseaux de commercialisation. Ce qui peut constituer un obstacle à la commercialisation de leurs produits (ODCO, 2018).

Figure 1 : statistique des coopératives au Maroc



Source: ODECO

La création de ces coopératives est fortement focalisée sur la région Laayoune-Assakia Al Hamra qui prédomine avec 17%, suivie de la région Souss- massa avec 5%, suivie des deux régions Marrakech-Safi et Fès-Meknès avec 10%. Les coopératives féminines sont présentes dans les différents secteurs économiques. Par ailleurs, le secteur d'artisanat et d'agriculture prédomine le tissu coopératif féminin avec 36,79% pour le secteur d'artisanat et 36,45% pour le secteur d'agriculture, ensuite, avec un taux de 18,75% pour le secteur d'argan. Le reste est partagé sur les autres secteurs d'activités.

Les coopératives féminines au Maroc se présente par un effectif pour la région de Laâyoune -Sakia El Hamra de 393 coopératives suivies par la région de Souss massa avec 352 coopératives, la région de Marrakech-Safi avec 227 coopératives, la région de Fès-Meknès avec 226 coopératives, la région de Tanger-Tétouan - Al Hoceima Avec 216 coopératives, la région de Guelmim-Oued Noun avec 199 coopératives, la région Béni Mellal-Khénifra avec 133 coopératives ; la région de Drâa-Tafilalet avec 129 coopératives, la région de l'Oriental avec 129 coopératives, La région de Casablanca-Settat avec 127 coopératives, la région de Rabat -salé -kénitra avec 107 coopératives et finalement La région de Dakhla -Oued Ed Dahab avec 42 coopératives.



La répartition spatiale des adhérentes coopératives montre 8 947 adhérentes pour la région sous massa, la région de Drâa Tafilalet 4 712 adhérente, la région de Marrakech-Safi avec 4 497 adhérentes, la région de Fès-Meknès avec 3 558 adhérentes, la région de Laâyoune Sakia El Hamra avec 3 457 adhérentes, la région de Tanger-Tétouan al Hoceima avec 3 168 adhérentes, la région de Béni Mellal-Khénifra avec 2 221 adhérentes, la région de Guelmim-Oued Noun avec 2 182 adhérentes, la région de l'Oriental avec 1 902 adhérentes, la région de Casablanca-Settat avec 1 640 adhérentes, la région de Rabat -salé -kénitra avec 1 372 adhérentes et finalement la région de Dakhla -Oued Ed Dahab avec 304 adhérentes.

La répartition spatiale du capital des coopératives au Maroc se présente par 2 845 221 DH pour la région Fès-Meknès. Ensuite, la région de Tanger-Tétouan Al Hoceima avec 2 303 485 DH, la région de Marrakech-Safi avec 2 043 189 DH, la région de Souss-Massa avec 1 994 800 DH, la région de Béni Mellal-Khénifra avec 1 775 646 DH, la région de Drâa-Tafilalet avec 1 400 838 DH, la région de Laâyoune -Sakia El Hamra avec 1 246 443 coopératrices, la région de Casablanca-Settat avec 1 047 103 coopératrices, la région de Rabat -salé -kénitra avec 1 021 910 DH, la région de l'Oriental avec 703 225 DH, la région de Guelmim-Oued Noun avec 489 750 DH, la région de Dakhla -Oued Ed Dahab avec 140 600 DH.

La part des coopératives au Maroc se différencie sur le plan quantitatif comme qualitative d'une région à une autre. D'ailleurs, cela revient au soutien étatique qui a joué un rôle catalyseur pour la promotion et le soutien de ce secteur dans les communautés cibles.

2.2.2. Rôle de l'action publique de l'Etat pour la promotion des coopératives (programmes phares) :

La Stratégie nationale pour l'économie sociale et solidaire a pour objectifs d'augmenter le taux de pénétration des coopératives dans la population active de 3,1% à 7,5% ; également, renforcer la contribution de l'ESS à la création de l'emploi, en augmentant le nombre de salariés des coopératives de 50 000 à 175 000 ; Plus particulièrement d'augmenter la part du secteur dans le PIB de 1,6% à 3,9%. Les axes d'action de la Stratégie sont notamment la valorisation et la promotion des produits de l'économie sociale, la recherche d'opportunités commerciales, l'organisation des acteurs du secteur, la mise en place d'un environnement juridique, institutionnel et financier favorable à l'ESS. Les coopératives marocaines ont bénéficié d'un soutien croissant des pouvoirs publics, qui s'est intensifié ces dernières années grâce à la mise en place de plusieurs programmes étatiques et stratégies sectorielles, ayant fortement contribué à la dynamique des coopératives au Maroc :

- **L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) :**



Lancée en 2005, L'INDH est un programme social piloté par le ministère de l'Intérieur et l'Observatoire national du développement humain (ONDH). Basé sur un processus participatif ascendant, il est axé sur la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, et développe des programmes spécifiques comme le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, ou le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain. L'INDH vise l'amélioration des revenus et du niveau de vie par le financement d'activités génératrices de revenus. Le bilan global de l'INDH enregistre une augmentation de leur participation dans les projets financés, de 9% en 2006 à plus de 21% en 2014. Sur les 10,4 millions de personnes bénéficiaires en cumulé entre 2005 et 2016, 4,2 millions sont des femmes (MFSEDS, 2019).

Dans l'enseignement : réalisation de 8 155 projets au profit de 498 000 filles et femmes. Dans la santé : réalisation de 3 058 projets et initiatives au profit de 319 000 femmes. Dans les activités socioculturelles et sportives : réalisation de 5 232 projets et initiatives au profit d'environ 320 000 femmes. En ce qui concerne les centres d'accueil réalisés dans le cadre de l'INDH : le nombre de bénéficiaires a atteint environ un million de personnes, dont 325 000 femmes. Pour la formation professionnelle : réalisation de 1 060 projets qui ont bénéficié à environ 69 000 filles et femmes. Au niveau de la formation et du renforcement des capacités professionnelles : réalisation de 1 162 projets qui ont bénéficié à environ 37 800 femmes. Pour les projets relatifs aux activités génératrices de revenus (AGR) : réalisation de 7 432 projets qui ont bénéficié à 45 713 femmes. Le bilan relève aussi une augmentation de la représentativité des femmes dans les projets d'artisanat programmés dans le cadre de l'INDH entre 2012 et 2014, de 40% à 72%.

- **Programmes spéciaux pour le développement des zones rurales (Le Plan Maroc vert) :**

Il s'agit principalement d'une politique adoptée par le royaume de 2008-2020 pour relancer le secteur agricole marocain et de faire de l'agriculture un moteur de développement économique et social par la transformation du secteur agricole en un secteur moderne, compétitif et inclusif. Les femmes représentant 47% du total des bénéficiaires; un Soutien à 1 779 coopératives de femmes créées dans le cadre du Plan Maroc vert, regroupant 32 126 bénéficiaires; le plan a adopté plusieurs mesures en faveur des femmes rurales, en partenariat avec de nombreuses organisations, notamment: nous comptons 16 projets dans le cadre du programme « Millennium Challenge Corporation» qui bénéficie à 1 230 villageois ; 30 projets en partenariat avec l'Organisation arabe pour le développement agricole, au bénéfice de 300 femmes rurales



; 15 projets en partenariat avec la Commission européenne pour la formation professionnelle et l'agriculture 2012/2015, au bénéfice de 796 bénéficiaires.

- **Programme d'accompagnement MOURAFKA :**

La performance organisationnelle et managériale des coopératives a constitué un réel défi pour les acteurs étatiques en charge de la promotion du modèle coopératif, notamment pour les coopératives nouvellement créées. L'office de développement et de coopération (ODCO) a mis en place un programme post création qui vise principalement, la mise en place de conditions favorables pour la pérennisation de l'activité économique des coopératives par le renforcement des capacités techniques et managériales des coopératives. Ce programme identifie 500 coopératives chaque année portant des projets « économiquement rentables » et « socialement responsables ».

3. Méthodologie et base de données :

3.1. Base de données :

Dans le but d'expliquer la nature de relation la participation des femmes au Maroc sur la pauvreté multidimensionnelle entre 2004 et 2014 et sur les trois milieux (Urbain, rural, ensemble). Nous mobilisons l'analyse par l'économétrie spatiale. Ce travail passe par deux étapes essentielles : la première étape consiste à étudier l'existence de l'autocorrélation spatiale des variables étudiée. Alors que la deuxième étape permet une étude de l'hétérogénéité spatiale entre les variables sujets de notre étude. Afin d'expliquer le taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes par le taux de participation des femmes et l'âge moyen premier mariage. Nous avons mobilisé la base de données du recensement général de la population et de l'habitat 2014 (HCP, 2014).

Tableau 1 : Représentation des variables

Variables	Nature		Source	
Taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes 2014	Endogène (Y)	représente les facteurs qui freinent à l'autonomisation des femmes	RGPH (HCP2014)	2014
Le nombre des coopératives féminines par province	Exogène (X1)	Représente la part des coopératives féminines actives par province	ODCO 2014	
Le nombre des adhérentes coopératives par province	Exogène (X2)	Représente la part de la population des coopératives féminines par province	ODCO 2014	
Population féminine	Exogène (X3)	Rapport de la population féminine par rapport à la population totale	RGPH (HCP2014)	2014
Age moyen premier mariage 2014	Exogène (X4)	l'âge moyen d'entrée en première union légitime	RGPH (HCP2014)	2014



Tx_urbanisation	Exogène (X5)	le rapport de la population urbaine à la population totale	RGPH (HCP2014)	2014
INDH	Exogène (X6)	Par des communes dans la province qui ont bénéficié de l'action publique INDH 1 et 2	RGPH (HCP2014)	2014

Source : Hcp, 2014 ; ODECO, 2014

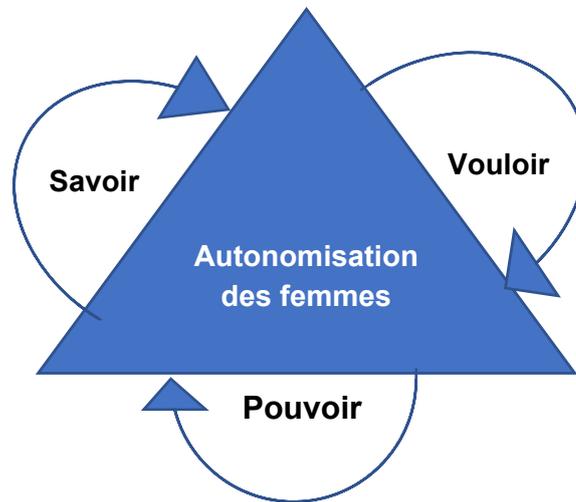
3.2. Mesure de l'autonomisation des femmes :

Mesurer le degré d'autonomisation des femmes est peut-être, comme on a pu le dire, une entreprise difficile (Kabeer, 2001), dans la perspective du développement humain, le bien-être de la femme est une condition préalable du développement durable et constitue un objectif-clé des progrès humains (PNUD, 1990). Il sous-entend la lutte contre la pauvreté féminine, l'égalité des chances et l'obtention du pouvoir (empowement). Si les femmes représentent la moitié de l'humanité, alors la construction d'un monde plus juste devra nécessairement passer par leur intégration sociale, politique et économique et non pas par leur exclusion. De ce point de vue, l'exclusion et la pauvreté constituent des préoccupations centrales auxquelles il faut s'attaquer si l'on veut assurer l'aspect de durabilité à tout projet de développement local.

Il est actuellement reconnu que le statut de la femme est inférieur à celui de l'homme et sa pauvreté plus grande. La femme qui vit dans un ménage pauvre est doublement pauvre, voire plus, si l'on tient compte de l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. Du fait que la pauvreté ne peut se réduire à l'insuffisance des revenus, mais également à l'absence des choix et des capacités (inégalité des chances d'accès aux biens ou aux services publics, La participation au marché du travail, à l'exercice du pouvoir...), la population féminine pauvre ne peut qu'être plus pauvre que ne le laissent apparaître les mesures traditionnelles de la pauvreté. (Sen A., 2009). La pauvreté multidimensionnelle est une sorte de calcul de l'absence d'autonomisation des femmes à travers trois dimensions :



Figure 2 : dimensions de l'autonomisation des femmes au Maroc



Source : Auteurs

- ✓ **Savoir (éducation)** : Concerne l'ensemble de capacités éducationnelles offertes aux femmes.
- ✓ **Pouvoir (marché de travail)** : Concerne les capacités de participation des femmes dans le marché de travail.
- ✓ **Vouloir (vie publique)** : Concerne les capacités des femmes pour la participation à la vie publique.

Tableau 2 : Indicateurs des dimensions d'autonomisation des femmes au Maroc

Dimension	Composante	Indicateur : explication de la privation	Pondération
Education	Scolarisation	Si la femme est âgée de moins de 40 ans et n'a pas complété cinq années de scolarisation	1/4
	Analphabétisme	Si la femme est âgée de plus de 40 ans et est analphabète	1/4
Santé	Handicap	Si la femme est incapable de réaliser l'une des fonctions organiques suivantes : vision, audition, marche, capacité cognitive (se souvenir ou se concentrer), soins corporels et communication	1/4
Activité économique	Chômage	Si la femme est au chômage	1/8
	Emploi non rémunéré	Si la femme est active occupée et est aide-familiale	1/8
Conditions de vie	Eau potable	Si le ménage n'a pas accès à l'eau potable à moins de 30 minutes de marche depuis le logement	1/28
	Electricité	Si le ménage n'a pas d'électricité	1/28
	Assainissement	Si le ménage ne dispose pas de toilette améliorée ou dispose d'une toilette partagée	1/28



Revêtement du sol	Si le plancher du logement est sale, en sable ou en terre battue	1/28	
Mode de cuisson	Si le ménage cuisine avec du bois, du charbon ou du fumier	1/28	1/4
Promiscuité	Si, en moyenne, plus de 3 personnes cohabitent dans une pièce	1/28	
Détention d'actifs	Le ménage ne possède ni voiture ni tracteur ni camion et ne possède pas au moins deux des biens suivants : téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette et réfrigérateur	1/28	

Source: Hcp 2014

L'IPM est construit à l'aide de 10 indicateurs couvrant quatre dimensions : l'éducation, la santé, l'activité économique et les conditions de vie. Chaque dimension comprend un ou plusieurs items du bien-être qui expriment une situation de privation. Ces dimensions sont également pondérées avec un quart chacune (1/4), et chaque item dans une dimension est proportionnellement pondéré au nombre d'items relevant de la même dimension. Dans ce sens, les indicateurs de l'éducation, de la santé et de l'activité économique ont chacun un poids de 1/4 et ceux du niveau de vie un poids de 1/28 (Hcp, 2021).

4. Résultats :

4.1. Impact de l'évolution des coopératives féminines (2004/2014) sur la diminution de la privation des femmes et l'amélioration de l'autonomisation des femmes au Maroc :

Le secteur coopératif joue un rôle très important dans l'émancipation de la femme marocaine et son insertion dans le tissu économique en particulier dans le milieu rural où les femmes souffrent encore de la pauvreté et de l'exclusion sociale. En 2014, au niveau national, le taux de la pauvreté multidimensionnelle chez les femmes de 18 ans et plus est de 18,1 %, ce qui correspond à 2,05 millions de femmes pauvres. Par milieu de résidence, avec une incidence de 37,9 %, près de 1,58 million de femmes sont multi dimensionnellement pauvres dans les zones rurales. Dans les villes, ce phénomène reste moins prononcé (6,5 %), soit près de 470 000 femmes en situation de pauvreté. Ainsi, en 2014, 77,2 % des femmes multi dimensionnellement pauvres au Maroc vivent dans les zones rurales.

Entre 2004 et 2014, la pauvreté multidimensionnelle féminine a fortement baissé. L'incidence est passée de 40,4 % en 2004 à 18,1 % en 2014 à l'échelle nationale, de 30,5 % à 6,5 % en milieu urbain, et de 69,5 % à 37,9 % en milieu rural. En 2004, l'effectif des femmes multi dimensionnellement pauvres était de 3,8 millions, soit une réduction annuelle moyenne de 6,2



%). La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle féminine par domaine de privation renseigne sur les origines de ce phénomène. Au niveau national, elle s'explique par les privations relatives à la scolarisation, 34,7 %, à l'analphabétisme, 31,6 %, à l'accès aux infrastructures de base, 10,7 %, aux conditions de logement, 9,3 %, à l'activité économique, 6,9 % et à la santé, 6,7 %. En milieu urbain, la pauvreté multidimensionnelle féminine s'explique par les privations relatives à la scolarisation, 34,1 %, à l'analphabétisme, 31,5 %, à la santé, 10,7 %, à l'activité économique, 9,5 %. En milieu rural, elle s'explique par les privations relatives à la scolarisation, 35,4 %, à l'analphabétisme, 31,7 %, à l'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement, 13,4 %, et aux conditions de logement, 12,4 %.

En 2014, le classement des régions selon le taux de la pauvreté multidimensionnelle des femmes indique que cinq régions enregistrent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, qui est de 18,1%. Les régions les plus touchées sont Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet avec un taux de pauvreté de 24,7 %, suivies de Fès-Meknès (23,2 %), Tanger-Tétouan (22,8 %) et Marrakech-Safi (22,6 %). Inversement, les régions enregistrant un taux en dessous de la moyenne nationale sont Dakhla-Oued Ed-Dahab (4,8 %), Laâyoune-Sakia El Hamra (7,5 %), Casablanca-Settat (10,8 %), Rabat-Salé-Kénitra (14,3 %), Guelmim-Oued Noun (14,6 %), Souss-Massa (15,5 %) et l'Oriental (17,2 %).

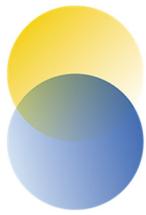
4.2. Analyse descriptive :

Tableau 3 : analyse descriptive des variables de l'étude

Variable	Moyenne	Ecart type	Min	Max
TPM 2014	21,36	12,52	4,70	61,20
TPM2004	44,89	16,34	17,60	76,80
Nombre de coopératives 2014	12,19	13,66	00	96
Adhérentes coopératives 2014	212	240	00	1296
Populations féminines 2014	208353	144914	560	668140
Taux d'urbanisation 2014	0,52	0,27	0	0,99
INDH 2014	9,78	10,22	00	55

Source : auteurs

D'après les résultats descriptifs, le taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes se présente par une valeur qui varie entre 4,70% à 61,20% soit une écart type de 12,52% en 2014. Les résultats en 2004 montrent une valeur qui varie entre 17,60% à 76,80% soit un écart type de 16,34% ; l'écart type a donc connu une diminution de 3,82. Une part importante des coopératives au Maroc se localisent dans les provinces à taux de pauvreté élevé, l'exemple



de d'Er-Rachidia qui comprenne un nombre le nombre le plus important des adhérentes coopératives de 1296 et un ciblage INDH de 21 communes le taux de pauvreté a diminué de 27,5 % à 14,2% ;

Ensuite, la province de Taroudant qui comprenne 831 coopératives. Le taux de pauvreté a diminué de 51,8 à 25,7 soit un ciblage INDH de 55 communes. Al Haouz 361 adhérentes coopératives, le taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes a passé de 71% à 36,1% soit un ciblage INDH de 20 communes. En effet, la présence coopérative au Maroc reste dans les provinces à faible taux d'urbanisation ou la pauvreté multidimensionnelle des femmes reste importante.

4.3. Résultats de l'autocorrélation globale Moran (I) :

Encadré1 Autocorrélation spatiale :

L'étude spatiale passe par l'analyse exploratoire de l'autocorrélation spatiale (Haining, 1990 ; Bailey et Gatrell, 1995 ; Anselin, 1998 ; Le Gallo, 2002 ; Ertur et Koch, 2004). À travers la statistique de Moran :

$$I \text{ de Moran} = \frac{n}{\sum_i \sum_j w_{ij}} \times \frac{\sum_i \sum_j w_{ij} (z_i - \bar{z})(z_j - \bar{z})}{\sum_i (z_i - \bar{z})^2} \quad (1)$$

La statistique I de Moran est une statistique globale et ne permet pas d'évaluer la structure locale régionale de l'autocorrélation spatiale. Sa formule s'écrit comme suit:

$$\Gamma_i = \sum_j w_{ij} v_{ij} \quad (2) \quad \text{avec} \quad v_{ij} = \frac{(z_i - \bar{z})(z_j - \bar{z})}{\sum_i (z_i - \bar{z})^2} \quad (3)$$

L'indice global est la somme de tous les indices locaux :

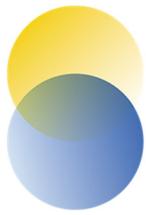
$$\Gamma = \sum_i \Gamma_i \sum_i \sum_j w_{ij} v_{ij} \quad (4)$$

Notre objectif est de tester par un modèle d'analyse sur les soixante-quinze provinces du Maroc l'existence du phénomène d'hétérogénéité spatiale qui est considéré comme une instabilité dans l'espace des relations économiques à plusieurs échelles puisque les comportements et les phénomènes économiques ne sont pas les mêmes dans le centre d'une ville et dans sa périphérie, dans l'espace urbain et rural (Julie le Gallo 2004).

L'existence du phénomène d'hétérogénéité spatiale qui est considéré comme une instabilité dans l'espace des relations économiques dans le cas où les comportements et les phénomènes économiques ne sont pas les mêmes dans le centre d'une ville et dans sa périphérie, dans l'espace urbain et rural (Julie le Gallo 2004). La spécification du modèle est la suivante :

$$TPMF = \alpha_0 + X_1\beta_1 + X_2\beta_2 + \dots + X_6\beta_6 + \varepsilon \quad (5)$$

En présence de l'autocorrélation spatiale, l'estimation de l'équation par la MCO (moindre carré ordinaire) donne des coefficients biaisés. Le premier diagnostic à effectuer consiste à tester la présence d'effets spatiaux. La prise en compte de l'autocorrélation spatiale



dans le modèle peut s'effectuer par plusieurs manières, Par des variables spatiales décalées (Case et al, 1993; Brueckner, 1998), le modèle devient le Modèle SAR:

$$TPMF = \rho WTPMF + X1\beta_1 + X2\beta_2 + \dots + X6\beta_6 + \varepsilon \quad (6)$$

En effet, par une autocorrélation spatiale des erreurs (Rey et Montouri, 1999 ; Baumont et al, 2004), l'équation devient le modèle SEM :

$$TPMF = \lambda WTPMF + X1\beta_1 + X2\beta_2 + \dots + X6\beta_6 + \varepsilon \quad (7)$$

Tableau 4 : Résultats de l'autocorrélation spatiale

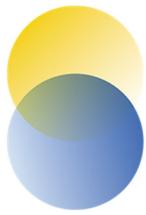
Variable (ensemble)	I Moran	E(I)	Sd(I)	Z	P. Value
Pauvreté multidimensionnelle femmes (ensemble) 2014	0.266	-0.014	0.074	3.773	0.000

Source: auteurs

Les résultats de l'autocorrélation spatiale ont montré un coefficient positif et significatif pour le taux de pauvreté des femmes entre 2004/2014. D'abord, les résultats de l'association spatiale de l'indice de pauvreté multidimensionnelle des femmes se présente par un indice de Moran qui varient entre 0,26 en 2004 à 0,266 en 2014 : les provinces qui associent les taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes les plus élevés sont toujours entourées par des provinces qui suivent la même tendance. Ce résultat est plus significatif pour le milieu rural, Les disparités de capacités des femmes au Maroc s'étaient en milieu rural.

La cartographie de l'autocorrélation spatiale locale (2014) nous informe une grande similitude entre la distribution spatiale des trois variables. Il semblerait ainsi que la localisation géographique au niveau provincial constitue un facteur discriminant pour la pauvreté multidimensionnelle des femmes au Maroc. En effet, Le taux de pauvreté multidimensionnelle représente une grande stabilité de la significativité dans la position EE sur les provinces de (Chefchaouen, Fahs anjra, Ouezzane, Taounate, Moulay Yacoub, Sidi Benour, Al haouz, Chichaoua, Essaouira, Erhamna). En effet, celle FF de certaines plus développé comme (Rabat, Assa zag, Tan Tan, Es-semara, Laayoune, Tarfaya) ; d'autre part, les provinces avec une position FE qui ont enregistré de faibles taux de pauvreté multidimensionnelle bien qu'elles soient entourées des provinces plus pauvres, on parle dans ce cas de Marrakech et Meknès.

Tableau 5: Résultats de l'autocorrélation spatiale

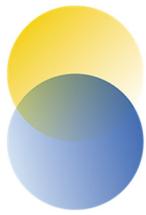


Critères	Modèles		
	MCO	Spatial	Erreurs
Log Likelihood	-	-255,98	-253,77
Akaike	536,58	525,546	529,97
Schwarz	552,80	546,40	550,83
R2	0,605	-	-
P	-	0,065	-
Λ	-	-	0,13
Adhérentes coopératives	-0,0039	-0,0069	-0,0059
INDH	0,202	0,074	0,120
Taux d'urbanisation	-31,53	27,53	
Constante	28,35	2,205	5,456
Multiplicateur de Lagrange	-	9,712	3,450
Hétéroscédasticité	20,73	-	-
Dépendance spatiale	-	10,612	15,038

Source : Auteurs

D'après les résultats empiriques de l'étude d'impact de l'entrepreneuriat coopérative sur l'autonomisation des femmes au Maroc. Les résultats de la régression ont enregistré un coefficient $r^2=603$. Les provinces qui comprennent plus d'adhérentes coopératives ont moins de pauvreté multidimensionnelle des femmes. Le ciblage INDH se présente donc dans les provinces à forte pauvreté féminines. En effet, les femmes rurales sont donc représentées comme les moins autonomes au Maroc.

Le test de l'existence d'une relation spatiale entre les variables a montré que les modèles spatiaux ont enregistré des valeurs significatives, les informations critérium de validation du Model ont enregistré les valeurs les plus faibles avec un score respectif d'Akaiques de 525,546 et de 546,40 pour Schwarz au profit du modèle spatial (lagage spatial) au détriment du modèle de moindre carré ordinaire et du modèle des erreurs, la dépendance spatiale a enregistré une valeur significative pour le modèle spatial (lagage spatial) et non significatif pour le modèle des erreurs. Le test de Breuch pagane a enregistré une hétéroscédasticité significatif, ce qui signifie que la puissance des variables indépendantes (Adhérentes coopératives, INDH, Taux d'urbanisation) pour expliquer la variable dépendante (Pauvreté multidimensionnelle des femmes) possèdent une relation avec la valeur de ces variables pour les provinces contiguës.

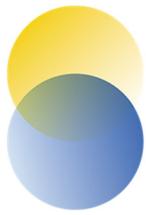


Or il n'existe aucune autocorrélation dans la variable dépendante à cause des variables manquantes dans le modèle et l'autocorrélation ne détecte aucune erreur terme dans la régression ce qui permet refuser l'hypothèse nulle, l'estimateur le plus approprié est celui du Model spatial.

Conclusion et discussion :

Cette étude a amplement confirmé que le rôle des coopératives ne peut être substitué au niveau microéconomique pour l'amélioration de l'autonomisation des adhérentes coopératives. Un rôle très spécifique dans l'environnement macro-économique du Maroc pour la réduction des disparités territoriales de genre. Les résultats de l'autonomisation des femmes ont montré que Le taux de pauvreté et de privation des femmes au Maroc a connu une diminution notable entre 2004 et 2014. En effet, il a été démontré que les provinces bénéficie directement des activités des coopératives féminines soit un soutien de l'initiative nationale de développement humain ont eu plus de chance de réduire les sources de privation des femmes et l'amélioration de leurs autonomies. Le taux de la pauvreté multidimensionnelle des femmes des communes rurales cibles de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) est passé de 76,4 % en 2004 à 46,9 % en 2014. Par période de ciblage, ce taux est passé de 78 à 49,8 % dans les communes rurales ciblées à partir de 2005, et de 74,2 à 42,9 % dans les communes rurales ciblées à partir de 2011. Dans le reste des communes rurales, le taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes est passé de 65,4 % en 2004 à 36,1 % en 2014. Au total, la pauvreté multidimensionnelle féminine a été réduite, en variation absolue, de 29,5 points de pourcentage dans les communes cibles de l'INDH, contre 29,3 points de pourcentage dans les communes rurales non ciblées. Cependant, le taux d'activité des femmes a connu une diminution remarquable durant la période de la crise sanitaire. IL a passé de 24 % en 2014 à 22% en 2020. Des efforts supplémentaires restent à déployer pour remédier aux méfaits non négligeables de la crise sanitaire.

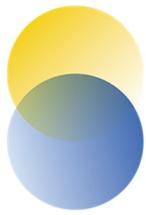
En guise de conclusion, nous insistons à travers cette étude sur le rôle de L'autonomisation économique des femmes pour le développement inclusif et durable au Maroc. La réduction des disparités spatiales entre les sexes peut avoir un impact durable sur la vie des femmes et contribuer de manière importante à la réalisation de l'égalité des sexes et du développement. La réduction des disparités entre les sexes est un prérequis non seulement pour la protection des droits des femmes et leur autonomisation économique, mais également pour l'atteinte d'un développement économique pérenne et inclusif. En réduisant progressivement les disparités spatiales entre les régions et entre les sexes, nous recommandons donc :



- Continuer le processus de ciblage et d'encouragement de la création des AGR pour les communes non ciblées par l'action INDH au Maroc ;
- Renforcer des actions d'accompagnement notamment le programme Mourafaka pour les coopératives féminines du milieu rural au Maroc.
- Améliorer les actions de commercialisation à travers la digitalisation des services des coopératives au Maroc pour garder leurs survies en cas de crise.

Bibliographie :

- Ahrouch, S. (2011). Les coopératives au Maroc : enjeux et évolutions. *Revue internationale de l'économie sociale*, (322), 23–26. <https://doi.org/10.7202/1020728ar>.
- Artis, A., Roger, B. & Rousselière, D. (2020). Facteurs d'implantation de l'ESS dans les territoires : proposition pour une nouvelle modélisation. *RECMA*, 358, 53-71. <https://doi.org/10.3917/recma.358.0053>.
- CESE (2014), « Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique. Les discriminations à l'égard des femmes dans la vie économique : réalités et recommandations », Auto-Saisine n°18.
- CESE (2017), « Le femme marocaine en chiffres. Tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles ».
- Chapus, Q. (2021). Les relations dialectiques entre l'entrepreneuriat social et l'ESS au Maroc. *RECMA*, 360, 93-109. <https://doi.org/10.3917/recma.360.0093>.
- Conseil National des chambres Régionale de l'Économie Sociale (2017), *Atlas Commenté de l'Économie Sociale et Solidaire*.
- Drainville I. (2001), La contribution du modèle coopératif au développement axé sur le genre : le cas des coopératives féminines d'extraction et de commercialisation d'huile d'arganier au Maroc, mémoire pour obtenir la maîtrise en sciences de gestion et développement des coopératives, Faculté d'Administration Institut de Recherche et d'Enseignement sur les Coopératives de l'Université de Sherbrooke, juillet, Sherbrooke.
- Drapéri, J. (2021). Dynamiser les pratiques coopératives au Sud. *RECMA*, 361, 100-111. <https://doi.org/10.3917/recma.361.0100>.
- El Majidi, B. Zenasni, M. (2021), L'effet de la régionalisation avancée sur le tissu coopératif : Cas de la région de l'Oriental: Case of the Oriental region, *Revue AME Vol 3, No 1* (Janvier, 2021) 425-444.
- Fall, A. Salam Et L. Favreau (2002), *Creation De Richesse En Contexte De Precarite : Comparaison Nord-Sud Et Sud*. Cahier De La Crdc, Uqo, Gatienu, 37 Pages.
- FAO (2010), les coopératives une voie vers l'autonomisation des femmes dans les zones rurales, message Journée internationale des coopératives 16ème ONU & 88ème ACI, 3 Juillet 2010.
- H. ATTOUCH, 2022, la dynamique entrepreneuriale féminine dans le domaine des coopératives marocaines à l'ère du Covid 19.
- Haut-Commissariat au Plan (2014), Recensement général de la population et de l'habitat, Direction de la statistique (RGPH), HCP, Rabat, Maroc.
- Haut-Commissariat au Plan (2014), Recensement général de la population et de l'habitat, Direction de la statistique, Rabat, Maroc.



- Haut-Commissariat au Plan (2017), Enquête Panel de ménages, Direction de la statistique, Rabat, Maroc.
- Haut-Commissariat au Plan (2021). Pauvreté féminine au Maroc, les cahiers du plan, N° 53 • Novembre 2021.
- Haut-Commissariat au Plan (HCP) (2020 a), « Femme marocaine en chiffres ».
- Ibourk, A. and Raoui, S. (2022), "Impact of cooperative entrepreneurship on territorial human development in Morocco – Spatial analysis", International Journal of Social Economics, Vol. ahead-of-print No. ahead-of-print. <https://doi.org/10.1108/IJSE-03-2021-0145>
- Ibourk, A., Raoui, S. Scale effect on territorial disparities of sustainable human development in Morocco: a spatial analysis. *Discov Sustain* 2, 57 (2021). <https://doi.org/10.1007/s43621-021-00068-1>
- Ibourk, Aomar and Soukaina Raoui. "Social and Solidarity Economy as a Model of Territorial Human Development in Morocco: A Spatial Analysis Study." *GeographyRN: Spatial Inequality (Sub-Topic)* (2021): n. page.
- JOUJET, I (2021). L'entrepreneuriat coopératif au Maroc : Une locomotive de développement socioéconomique ». *Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 1 »* pp : 960-973.
- Le Corroller, C. (2019). Géographie économique de l'économie sociale : une cartographie contemporaine des modèles du xix^e siècle. *RECMA*, 351, 81-100. <https://doi.org/10.3917/recma.351.0081>.
- Leandro PEREIRA MORAIS & Miguel Juan BACIC, 2017. "Social and Solidarity Economy as a tool for territorial development and socio-occupational inclusion," *CIRIEC Working Papers* 1706, CIRIEC - Université de Liège.
- Malo, M. & Camus, A. (2021). L'économie sociale à la croisée de ses relations avec l'État. *RECMA*, 361, 113-125. <https://doi.org/10.3917/recma.361.0113>.
- Megder. E. Badir. H (2016), *Entrepreneuriat Social féminin et développement*
- Moghadam, V. & Senftova, L. (2005). Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel. *Revue internationale des sciences sociales*, 184, 423-449. <https://doi.org/10.3917/riss.184.0423>
- Office du Développement et de Coopération (2018), *Annuaire Statistique*.
- Rafiq. M, (2021), Income generating activities: what impact on women's poverty in morocco? *REMFO* N°12, ISSN 2489-205X.